

VELCAN HOLDINGS
Société anonyme de droit luxembourgeois
Au capital de 5 552 320 euros
Siège social : 11 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg
B 145006 R.C.S. Luxembourg
(la « Société »)

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022 SUR LES RESOLUTIONS PROPOSEES**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés 2021, ainsi que les résolutions qui y sont liées.

Nous vous communiquons les documents suivants :

- le rapport annuel de gestion 2021, incluant les comptes consolidés condensés non-audités 2021, les comptes sociaux 2021, leurs annexes et le rapport d'audit établi par BDO Audit sur les comptes sociaux ;
- le texte des résolutions proposées, qui figure en annexe du présent rapport.

1- Présentation des rapports :

Nous vous présentons les rapports établis par le Conseil d'Administration et le Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, à savoir :

- le rapport annuel de gestion 2021, incluant les comptes consolidés condensés non-audités 2021, les comptes sociaux 2021, leurs annexes et le rapport d'audit établi par BDO Audit sur les comptes sociaux.

2- Propositions à l'Assemblée Générale Ordinaire :

2.1 Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et visées par l'article 441-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (1^{ère} résolution)

Le Conseil vous informe qu'une nouvelle convention visée par l'article 441-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, a été conclue au cours de l'exercice avec la société BBAV, une société dans laquelle 2 administrateurs de la Société, Messieurs Decitre et Rivoire, ont chacun un intérêt en qualité d'actionnaires.

Cette convention, applicable à partir du 1^{er} janvier 2022, a pour objet de confier la gestion de la trésorerie (portefeuille d'instruments financiers cotés) de la Société à BBAV. Selon cette convention, BBAV fournit des services de gestion de type discrétionnaire, mondiale, multidevises et multiproduits. Une convention identique a été

mise en place au niveau de Velcan Holdings Mauritius, l'autre société du Groupe détenant la trésorerie.

Le contrat prévoit un honoraire annuel de gestion en pourcentage des actifs moyens sous gestion, et décroissant en fonction de l'évolution du portefeuille :

- 1,65% du portefeuille pour sa valeur jusqu'à 150 M€, avec un montant forfaitaire annuel minimum de 1,8 M€ quelle que soit la valeur du portefeuille ;
- 1,5% du portefeuille pour sa valeur comprise entre 150 M€ et 200 M€ ;
- 1% du portefeuille pour la valeur supérieure à 200 M€ ;

Un honoraire de succès, égal à 20% des gains annuels de la trésorerie, est également prévu. Les gains de trésorerie auxquels s'applique l'honoraire de succès sont calculés après compensation des pertes des années précédentes, le cas échéant, et après paiement des coûts directs de gestion de trésorerie supportés par la Société. Uniquement les gains qui se situent au-dessus du taux moyen des obligations souveraines de la banque centrale allemande à 10 ans de l'année concernée sont soumis à cet honoraire de succès.

Le Conseil considère que ces conditions commerciales correspondent au marché et aux pratiques de l'industrie pour ce type de gestion, qui elle-même concrétise la volonté du Groupe d'améliorer la rentabilité de son portefeuille financier.

2.2 Approbation des comptes consolidés condensés non audités de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport du Conseil d'Administration y afférent (2^{ème} résolution)

Le Conseil vous propose de bien vouloir approuver les comptes consolidés annuels condensés non audités au 31 décembre 2021 (bilan et compte de résultat) du Groupe tels qu'ils vous sont présentés, et qui font apparaître un résultat net, part du Groupe, bénéficiaire de 6 456 Keuros, ainsi que le rapport annuel de gestion du Conseil sur les comptes consolidés.

2.3 Approbation des comptes sociaux audités de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises Agréé y afférents ; (3^{ème} résolution)

Le Conseil vous propose de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2021 (bilan, compte de résultat et annexe) de la Société tels qu'ils vous sont présentés, et qui font apparaître un bénéfice de 12,075,590.62 euros, ainsi que le rapport du Conseil sur ces comptes, et le rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société sur ces comptes.

2.4 Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (4^{ème} résolution)

Le Conseil propose de reporter le résultat bénéficiaire au compte report à nouveau, établissant ce dernier à un report déficitaire total de -1,762,531.76 euros..

2.5 Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (5^{ème} résolution)

Nous vous proposons de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice social 2021.

2.5 Décharge à donner à BDO Audit, Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exécution de sa mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (6^{ème} résolution)

Nous vous proposons de donner décharge à BDO Audit, Réviseur d'Entreprises Agréé, pour l'exécution de sa mission au titre de l'exercice social 2021.

2.6 Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé (7^{ème} résolution)

Le Conseil vous propose de bien vouloir renouveler le mandat en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, de BDO Audit, société anonyme ayant son siège social au 1 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147570, pour une période de un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

* * *

Il est de l'avis du Conseil d'Administration de votre Société que ces projets de résolutions sont conformes aux intérêts de la Société et contribuent au développement du Groupe.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter en faveur des décisions qui vous seront présentées.

Pour le Conseil d'Administration

Monsieur Philippe Pedrini,
Président du Conseil d'Administration